

Droits des patients : Solidaris enregistre de plus en plus de plaintes (17 04 2015)

A l'occasion de la journée européenne des droits des patients se déroulant le 18 avril, Solidaris se réjouit que de nombreux patients sont davantage informés de leurs droits et le font savoir. Le service JURIMUT de Solidaris accompagne gratuitement dans la gestion de leurs dossiers.

Une loi relative aux droits du patient est entrée en vigueur en Belgique en 2002. Elle s'adresse directement au patient et a pour objectif de lui assurer le droit à une information claire au sujet de sa santé et des soins qui lui sont proposés.

Depuis que Solidaris mène une large campagne d'information, tant auprès des patients qu'auprès des prestataires de soins, une augmentation des plaintes a été détectée.

A la fin 2013 (31 décembre), Jurimut, le service gratuit d'informations/conseils et d'assistance juridique a compté 510 dossiers ouverts dont :

105 étaient en cours (devant les tribunaux)

62 au fonds des accidents médicaux

70 en négociation avec l'assureur

Le reste en cours d'instruction.

Aujourd'hui, nous avons 686 dossiers ouverts (175 nouveaux en plus).

De plus en plus de plaintes grâce à une meilleure information

Cette augmentation s'explique par le fait que les citoyens sont de plus en plus informés sur leurs droits et la santé en général comme l'a démontré l'étude « S'informer c'est la santé » de Solidaris (2015) :

- Les patients souhaitent davantage de sujets de santé dans les médias.
- 73% des individus ont regardé/lu/vu un dossier relatif à la santé dans les 3 derniers mois, la plupart du temps à la télévision.
- L'accès aux informations santé est vraiment déterminante pour être en bonne santé.
- 93% des médecins généralistes estiment qu'il est "préférable que les patients soient bien informés sur leur santé".

Les patients osent en effet davantage poser des questions à leur médecin et savent qu'ils peuvent compter sur Solidaris pour les épauler en cas de difficulté.

Assistance juridique de Solidaris – gratuite

Avec Jurimut, Solidaris défend les droits de ses affiliés. Il s'agit d'un service gratuit d'informations/conseils et d'assistance juridique qui les accompagne et les défend lorsqu'ils rencontrent des difficultés pour :

- vérifier leur facture hospitalière,
- contester des honoraires médicaux,
- réclamer une attestation de soins,
- les défendre face à une erreur médicale,
- régulariser leur situation auprès des prestataires concernés (hôpital, médecin, ...),
- les accompagner dans la constitution et le suivi d'un dossier qu'ils souhaitent soumettre au Fonds des Accidents Médicaux.